



Chères habitantes, chers habitants,

Il fut un temps – pas si lointain – où les habitants se retrouvaient autour des lavoirs, où l'on échangeait nouvelles, entraide et sourires. Ce lien humain, simple mais fort, faisait la richesse de nos villages et de nos quartiers.

Aujourd'hui, dans un monde où tout va plus vite, il est essentiel de **recréer ces liens de proximité, de renouer avec cet esprit de voisinage** qui faisait autrefois notre force collective. Prendre le temps d'un mot échangé, d'un geste solidaire, d'un coup de main entre voisins : voilà un petit effort pour chacun, mais un grand pas pour notre vivre-ensemble.

Dans cette même logique, je me permets de rappeler que **l'entretien des caniveaux et des avaloirs** (ces petits détails qui font le bon fonctionnement de notre commune) **relève de la responsabilité des riverains**. Ce geste simple, s'il est partagé par tous, permet de prévenir bien des désagréments, notamment en période de fortes pluies.

Ensemble, soyons les gardiens de notre cadre de vie. Retrouvons la fierté d'une commune entretenue par ses habitants, unis par le respect, la convivialité et le bon sens.

Je vous souhaite un bel été, riche en échanges, en sourires partagés et en solidarité retrouvée.

Michel PONCELET

Retour sur la journée nettoyage du village : un bel élan collectif

Le 24 mai dernier, juste avant que le temps ne se gâte — puis ne vire à la chaleur estivale —, vous avez été nombreux à participer à notre matinée de nettoyage du village. Le temps était idéal pour tondre, désherber, faucher, tailler, bricoler... et surtout, partager un moment de bonne humeur collective.

Ce bel élan s'est prolongé autour d'un repas convivial, offert par la municipalité. Ces temps simples et chaleureux, où chacun met la main à la pâte, sont précieux : ils témoignent de notre attachement à un village propre, vivant et accueillant.

Certains auront peut-être remarqué que le fleurissement du village reste cette année plus discret. L'arrosage des massifs et des vasques demande du temps, et notre agent communal, déjà pleinement mobilisé sur de nombreuses missions, ne peut seul tout assurer.

Nous adressons donc un **grand merci aux volontaires** qui, chaque année, fleurissent et entretiennent les vasques situées devant leur maison. Ils sont peu nombreux, mais leur engagement mérite d'être salué — et, espérons-le, inspirera d'autres habitants à les rejoindre.

Ensemble, par des gestes simples, nous faisons vivre notre village. Merci à toutes et à tous pour votre implication.



Sur le plan de la **sécurité**, nous recevons tous les semestres des **statistiques transmises par la gendarmerie nationale** : elles recensent les infractions routières, le nombre d'interventions dans le village, les faits de délinquance (vols, dégradations, cambriolages...), ainsi que les heures de présence sur notre territoire.

De ces données, il ressort que **notre commune reste globalement "secure"**, malgré une **circulation importante de véhicules et de poids lourds**, et une **fréquentation accrue** à certaines périodes. Nous saluons l'implication constante des forces de gendarmerie, qui répondent **présentes à chaque sollicitation de l' élu**. Leur disponibilité est un véritable atout pour la tranquillité de tous.

Recensement de la population 2026 : une démarche essentielle pour Chattancourt

La commune de **Chattancourt** participera au **recensement national de la population**, organisé par l'INSEE, du **15 janvier au 14 février 2026**.

Pourquoi est-ce important ?

Le recensement permet de **mieux connaître la population vivant en France**. À Chattancourt, ces données sont essentielles pour :

- Calculer les **dotations financières** versées par l'État à la commune
- Adapter les **services publics locaux** : écoles, transports, santé, équipements sportifs...
- Préparer les **aménagement futurs** et orienter les décisions municipales.

En bref, **chaque habitant compte !**

Comment cela va-t-il se dérouler ?

Mme Laetitia BONENBERGER, agent recenseur, recruté par la mairie, se présentera à votre domicile entre le 15 janvier et le 14 février 2026. Vous pourrez répondre au questionnaire :

- **En ligne**, en quelques minutes sur www.le-recensement-et-moi.fr
- Ou **sur papier**, si vous préférez cette méthode

L'agent sera **muni d'une carte officielle** et respectera la confidentialité de vos réponses, utilisées uniquement à des fins statistiques.

Un devoir citoyen

Participer au recensement est **obligatoire**, mais c'est aussi un **geste civique** : c'est grâce à vous que Chattancourt pourra bénéficier de moyens adaptés à sa population.

Pour toute question, la mairie se tient à votre disposition.



Aboiements de chiens : le respect du voisinage en période estivale

En ces temps caniculaires où beaucoup dorment fenêtres ouvertes, **les bruits nocturnes sont d'autant plus sensibles...** Et les **aboiements répétés de chiens**, même involontaires, peuvent vite devenir une source de tension entre voisins.

Il est important de rappeler qu'**aucune loi n'interdit à un chien d'aboyer** — c'est un comportement naturel. Toutefois, selon **l'article R1336-5 du Code de la santé publique**, je cite :

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un espace public ou privé."



Ainsi, **un aboiement intempestif entre bien dans le champ des nuisances sonores**. Il est considéré comme un **trouble anormal de voisinage**, pouvant donner lieu à des démarches amiables... voire à des interventions plus officielles en cas de conflit persistant.

Que faire en tant que propriétaire de chien ?

- ✓ S'assurer que l'animal ne reste pas seul trop longtemps, surtout s'il aboie par anxiété
- ✓ Ne pas le laisser dehors la nuit s'il a tendance à aboyer
- ✓ Envisager des solutions éducatives ou un accompagnement vétérinaire si les aboiements sont excessifs

La **tranquillité du voisinage est un bien commun** : chacun peut y contribuer, par le dialogue, le bon sens... et un peu d'écoute mutuelle.

Brocante 2025 : mobilisons-nous pour le succès de l'événement !

L'Assemblée générale du **Comité des fêtes de Chattancourt** s'est tenue le **20 juin 2025**. À cette occasion, le bureau a été reconduit à l'unanimité :

- **Présidente : Orane CLAEYS**
- **Trésorière : Nadège ARMENOULT**
- **Secrétaire : Françoise FERY**

L'un des points importants à l'ordre du jour était bien sûr l'organisation de la prochaine **brocante**, dont la date a été fixée au **dimanche 7 septembre 2025**.

Afin de garantir le maintien de l'événement, **nous comptons sur un nombre suffisant d'exposants**. Une campagne de communication est en cours : des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des villages voisins, et d'autres actions sont prévues pour faire connaître l'événement.

→ **Vous souhaitez exposer ?** Ne tardez pas à vous inscrire !

→ **Vous souhaitez aider ?** Rejoignez-nous en tant que **bénévole** pour les préparatifs et le bon déroulement de la journée : toute aide est la bienvenue !

📞 Contactez :

- **Françoise FERY** au 06.82.97.22.43
- **Orane CLAEYS** au 06.30.36.36.62



Faisons de cette brocante un beau moment de convivialité pour tous !

Rappel : Horaires de tonte

Pour préserver la tranquillité de tous, nous rappelons que l'utilisation de tondeuses à gazon et autres outils bruyants est autorisée uniquement aux horaires suivants :

- **Du lundi au vendredi** : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- **Le samedi** : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Le dimanche et les jours fériés** : de 10h à 12h uniquement

Merci à chacun de respecter ces horaires afin de garantir une bonne entente entre voisins.



Inscriptions sur les listes électorales

Vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur les listes électorales de la commune ? Il est temps d'y penser !

Qui peut s'inscrire ?

Toute personne majeure, de nationalité française ou citoyen de l'Union européenne résidant en France, peut s'inscrire pour voter.

Quand s'inscrire ?

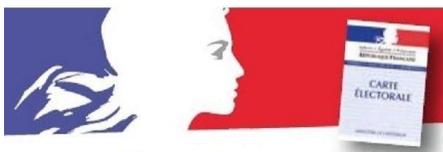
L'inscription peut se faire **jusqu'à 6 semaines avant une élection**.

En dehors de cette période, vous pouvez vous inscrire à tout moment pour voter aux scrutins à venir.

Comment s'inscrire ?

- En mairie (muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile)
- En ligne sur : www.service-public.fr

✦ N'hésitez pas à contacter la mairie pour toute question ou assistance dans vos démarches.



**S'inscrire sur
les listes électorales**

Enquête publique et parcellaire préalables à la déclaration d'utilité publique de la source « Saint Nicolas »

Une **enquête préalable à la déclaration d'utilité publique** est organisée pour la **dérivation et la protection des eaux captées** à la source « **Saint Nicolas** », ainsi qu'une **enquête parcellaire** visant à déterminer les terrains concernés par les **servitudes de protection**.

Ces deux enquêtes se dérouleront du 8 au 25 septembre 2025, en mairie de **Chattancourt**.

Un **commissaire enquêteur** recevra le public lors des permanences suivantes à la mairie :

- **Lundi 8 septembre 2025 de 10h00 à 12h00**
- **Samedi 20 septembre 2025 de 10h00 à 12h00**
- **Jeudi 25 septembre 2025 de 16h00 à 18h00** (*clôture des enquêtes*)

✦ Pendant toute la durée des enquêtes, les dossiers seront consultables en mairie, et un registre sera mis à disposition pour recueillir vos **observations, propositions ou contre-propositions**.

Nous invitons l'ensemble des habitants à prendre part à cette démarche importante pour la gestion et la protection de notre ressource en eau.



Point sur le projet de centrale photovoltaïque

Le **projet de centrale photovoltaïque** sur notre commune poursuit son parcours, entre perspectives encourageantes et incertitudes réglementaires.

Après un premier contact en 2024, les **investisseurs ayant approché la mairie** ont récemment été **convoqués de nouveau par la CRE (Commission Régulation de l'Énergie)**. Cette rencontre, prévue en **novembre 2025**, portera sur une question cruciale : **le prix de rachat de l'électricité produite**.

Or, **ce tarif a été divisé par deux**, ce qui remet en cause une partie du modèle économique initial. Ce nouveau cadre tarifaire oblige donc les porteurs de projet à **réévaluer la faisabilité financière** de l'installation.

Une **nouvelle décision est attendue début 2026**, à l'issue de ces échanges.

La commune reste attentive à l'évolution du dossier, en lien avec les services de l'État, les investisseurs et les partenaires techniques, dans le souci d'un projet viable, durable et respectueux du territoire.

Départ en vacances – Peur des cambriolages

L'opération Tranquillité Vacances est un service gratuit qui permet de lutter contre les cambriolages ainsi que les intrusions dans vos domiciles, lors de vos absences prolongées.

La police et la gendarmerie assurent des passages réguliers à votre adresse afin de :

- Vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion,
- Dissuader les individus mal intentionnés.

À la suite de votre inscription au dispositif, des patrouilles sont organisées de jour comme de nuit. L'extérieur de votre habitation est inspecté. En cas d'anomalie constatée, vous êtes contacté.



Les bons réflexes avant votre départ :

Protégez les accès

- Équipez la porte d'un système de fermeture fiable.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, alarme/protection...).
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, un échafaudage, des outils...
- N'inscrivez pas le nom et l'adresse du domicile sur le trousseau de clés.
- Ne déposez pas les clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.

Protégez les biens

- Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation.
- Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les.

Les jeux du jeudi après-midi : un moment de convivialité à partager !

Lancée en **octobre 2024**, l'initiative des **jeudis après-midi jeux**, organisée en alternance entre **Chattancourt et Marre**, rencontre un joli succès. Chaque semaine, une **quinzaine de participants** se retrouvent autour de parties de **belote, tarot ou jeux de société**, dans une ambiance détendue et chaleureuse.

Après une **pause estivale bien méritée**, les rencontres reprendront dès le **1er jeudi d'octobre à Marre**. L'occasion idéale de retrouver les habitués... et d'accueillir de nouveaux joueurs !

Que vous soyez compétitif ou simplement curieux, venez tester !

Ambiance conviviale, rires et bonne humeur garantis.

Infos pratiques :

- 📍 En alternance à Chattancourt et Marre
- 📅 Reprise : jeudi 2 octobre 2025 (à Marre)
- 🚪 Ouvert à tous – sans inscription



En cette période estivale marquée par la chaleur et la sécheresse, il est essentiel de rappeler les **gestes de prévention indispensables pour éviter tout départ de feu**, notamment dans les **zones agricoles, boisées ou en bordure de voirie**.

La commune de Chattancourt, comme de nombreuses communes rurales, est entourée de **champs, de haies, de talus et de parcelles boisées** qui peuvent devenir, en quelques minutes, le théâtre d'un incendie.

Nous demandons à chacun de faire preuve de **la plus grande vigilance** :

- Ne jetez aucun mégot**, même éteint, dans la nature ou sur la voie publique.
- N'utilisez pas de barbecue ou d'outil thermique** (débroussailleuse, disqueuse, etc.) à proximité de végétation sèche.
- Ne brûlez pas de végétaux ou de déchets verts**, cela est interdit toute l'année sauf autorisation spéciale.
- Respectez les obligations de débroussaillage** à proximité des habitations.
- Signalez immédiatement tout départ de feu** au 18 ou au 112.

Les services de secours doivent pouvoir intervenir rapidement : **n'encombrez pas les accès aux chemins ruraux et forestiers**, et facilitez l'accès aux parcelles.

Nous comptons sur le **bon sens et la responsabilité de chacun** pour protéger notre environnement, nos habitations, et les personnes qui y vivent.

Munitions anciennes : appel à la vigilance

Il a été signalé la présence de **munitions anciennes** (grenades, obus, projectiles...) dans certains **fossés, talus ou bords de chemin** de notre commune.

Ce type de découverte, bien que malheureusement courant dans notre secteur marqué par l'histoire, **n'est jamais anodin**.

Nous vous rappelons les consignes essentielles :

Ne touchez à rien, même si l'objet semble rouillé, inactif ou "inerte".
Balisez ou mémorisez l'emplacement exact sans déplacer l'objet.
Alertez immédiatement la mairie ou les services de gendarmerie (17).
Une photo peut être transmise si cela peut aider à l'identification, **à distance uniquement**.

La **sécurité des habitants et des promeneurs** reste notre priorité. Nous avons contacté les services compétents afin qu'un **service de déminage** intervienne si nécessaire.

Horaires et coordonnées de la mairie de Chattancourt

📍 Adresse :

Mairie de Chattancourt
2 Petite Rue
55100 Chattancourt

✉ Contact :

mairie-chattancourt@grandverdun.fr

🕒 Horaires d'ouverture au public :

- **Lundi** : de 13h30 à 17h30
- **Mardi** : de 8h30 à 12h00

